

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 juin 2018, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Josée Bissonnette et messieurs Gaétan Marcil et Ronald Tremblay.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-103-06-18

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
 - 5.1. Reconnaissance des élèves méritants des écoles secondaires et des centres de formation professionnelle et pour adultes
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Plan d'engagement vers la réussite / Adoption
Service du secrétariat général et des communications
 - 6.2. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers de juin (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018)
 - 6.3. Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication / Adoption
 - 6.4. Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / Adoption
 - 6.5. Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève / Adoption
 - 6.6. Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires / Révision
Service des ressources financières
 - 6.7. Encadrements financiers 2018-2019 (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018)
 - 6.8. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019 (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018)

6.9. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019 (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018)

7. Point d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
 - 9.1. Avis du protecteur de l'élève (huis clos)
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 26 juin 2018 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-104-06-18

Il est proposé par madame Veronique Morel d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

5.1 Reconnaissance des élèves méritants des écoles secondaires et des centres de formation professionnelle et pour adultes

Madame Hélène Roberge souligne les réalisations de quatre élèves méritantes ayant fait partie des finalistes en vue de la remise de prix tenue au congrès de l'Association des directions générales des commissions solaires (ADIGECS) à la mi-mai. Il s'agit de :

- Camille Proulx, école secondaire Ozias-Leduc
- Laurie St-Pierre, école secondaire Ozias-Leduc
- Meg-Anne Duchesneau, école secondaire le Carrefour
- Marilou Kingsbury, école secondaire Polybel

Madame Hélène Roberge explique la procédure pour la parole au public et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent de Sainte-Julie fait état de son insatisfaction due au fait que plusieurs élèves de la rue où il demeure et la rue voisine seront transférés d'école, puisque ce sont les deux rues les plus éloignées de l'école de secteur. Il est mécontent du fait que les élèves transportés soient transférés en priorité. Par ailleurs, il déplore le fait que les élèves soient transférés vers des écoles différentes, plutôt que d'être réunis dans une même école. Il souhaite avoir un engagement à l'effet que le Conseil des commissaires réfléchira à cette problématique, afin de trouver une solution.

Madame Hélène Roberge indique que les commentaires tels que ceux formulés ce soir sont pris en considération, tout comme ceux reçus par d'autres canaux, lorsque la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves est révisée. Elle indique que le plan de répartition d'une ville est revu lorsqu'il existe une situation de déséquilibre, mais pas de façon trop fréquente, afin d'assurer une certaine stabilité. Dans ce cas-ci, la situation de Sainte-Julie sera regardée au cours des semaines à venir, afin de voir s'il y aurait lieu de revoir le plan de répartition de cette ville, qui est le même depuis 10 ans.

Un parent de McMasterville, faisant partie du comité ayant proposé la mise sur pied d'un volet alternatif à Sainte-Julie, remercie les membres du Conseil des commissaires d'avoir donné suite à leur demande. Elle souhaite par ailleurs qu'il soit envisagé de créer un autre volet alternatif, dans une autre ville du territoire, afin de répondre à la demande des parents qui souhaitent ce type de pédagogie pour leurs enfants. Elle demande s'il appartient aux parents de présenter une recommandation concernant une école en particulier, ou s'il appartient à la Commission scolaire de choisir l'école où ce nouveau volet pourrait être ouvert.

Madame Hélène Roberge indique qu'habituellement la mise sur pied d'un tel volet émane d'une équipe-école, qui présente une demande au Conseil des commissaires. Elle précise que les nouvelles écoles construites à Saint-Amable et à Mont-Saint-Hilaire le sont en raison d'un manque de places, si bien que le Conseil des commissaires ne va pas, d'emblée, y ajouter un tel volet, si cela a pour effet de limiter le nombre de places au régulier pour les élèves du secteur. Il appartiendra donc à une école, ayant de la place, de présenter un tel projet à la Commission scolaire.

Un parent de Sainte-Julie fait état des mêmes préoccupations que le premier parent, concernant le transfert d'élèves de sa rue et de la rue voisine. Elle juge que les critères de la Politique d'admission et d'inscription sont injustes. Compte tenu que le secteur où elle habite a été déplacé d'une école de secteur à une autre, lors de la révision du plan il y a 10 ans, ce qui a fait en sorte que les élèves soient dorénavant transportés, elle estime que ce secteur ne devrait pas être considéré comme un secteur transporté. Elle souhaite que des changements soient apportés en vue de la rentrée, notamment par l'ouverture d'une classe de plus ou par des dépassements de ratio à l'école de secteur. Elle déplore qu'une classe multi existante ait été coupée dans une autre école de la ville.

Un parent fait état d'une situation d'intimidation vécue par son enfant à l'école. Il constate que l'école est intervenue activement, mais sans succès. Des élèves continuent à poser des gestes inacceptables envers son enfant. Il souhaite que celui-ci soit protégé de façon réelle et efficace.

Madame Hélène Roberge fait état du suivi qui lui a été fait par les représentants de l'école à ce sujet et invite le parent à poursuivre ses échanges avec l'école.

Un parent de Sainte-Julie fait état des mêmes préoccupations que les deux autres parents ayant pris la parole précédemment, mais concernant une autre école de cette ville. Elle souhaite que la fratrie qui n'est pas encore inscrite au préscolaire soit prise en compte lors du transfert d'un ainé.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Plan d'engagement vers la réussite / Adoption

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que le nouvel article 209.1 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

Considérant que l'article 209.1 prévoit également que, une fois adopté par le Conseil des commissaires, le plan d'engagement vers la réussite est transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et qu'il est ensuite rendu public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission;

Considérant que l'article 209.1 prévoit également que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte diverses instances et groupes;

Considérant la démarche de pilotage du Comité de développement organisationnel débutée au mois de septembre 2016;

Considérant les soirées publiques tenues auprès de la population en janvier 2017 et le sondage en ligne réalisé auprès des employés, des parents et des élèves en novembre 2017, dont les résultats ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite;

Considérant la *Politique de la réussite éducative, le plaisir d'apprendre, la chance de réussir* rendue publique par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en juin 2017;

Considérant que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en vertu de l'article 459.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, identifie deux orientations et cinq objectifs obligatoires qui doivent être pris en considération dans le plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires;

Considérant que le Conseil des commissaires a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de Plan d'engagement vers la réussite lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2018 (résolution numéro C-088-04-18);

Considérant les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

Considérant la recommandation des membres du comité de travail sur le Plan d'engagement vers la réussite;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 29 mai 2018;

C-105-06-18 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Patriotes : *Tous Patriotes pour la réussite!* tel qu'apparaissant à l'annexe ACC-015-06-18;

De mandater la direction générale afin de transmettre ce plan au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.2 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers de juin

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018.

6.3 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que cela rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil à l'aide de moyens de télécommunication*;

Considérant l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit l'adoption d'un tel règlement;

Considérant les travaux à ce sujet du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification d'un règlement nécessite la consultation du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion et de tous les conseils d'établissements (arts. 96.25, 110.13, 183 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires a autorisé la tenue d'une consultation lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant les avis reçus;

Considérant les échanges en séance de travail le 29 mai 2018 et lors de la présente séance;

C-106-06-18 Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

D'adopter *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* tel que proposé, mais avec une modification additionnelle concernant la tenue d'un vote secret à distance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que cela rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*, lequel prend la forme d'un règlement;

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit l'adoption d'un tel règlement;

Considérant les travaux à ce sujet du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification d'un règlement nécessite la consultation du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion et de tous les conseils d'établissements (arts. 96.25, 110.13, 183 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires a autorisé la tenue d'une consultation lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant les avis reçus;

Considérant les échanges en séance de travail le 29 mai 2018;

C-107-06-18 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'adopter le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes* tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que cela rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève*;

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit l'adoption d'un tel règlement;

Considérant les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique à ce sujet;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification d'un règlement nécessite la consultation du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion et de tous les conseils d'établissements (arts. 96.25, 110.13, 183 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires a autorisé la tenue d'une consultation lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant les avis reçus;

Considérant les échanges en séance de travail le 29 mai 2018;

C-108-06-18 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

D'adopter le *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires / Révision

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que les règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires ont été modifiées lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant que le *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* a été modifié par la résolution numéro C-106-06-18, en lien notamment avec l'exercice d'un vote secret lors de la participation à distance d'un ou de plusieurs commissaires;

Considérant que cela rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées aux *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires*;

Considérant les échanges en séance de travail le 29 mai 2018 et lors de la présente séance;

C-109-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter les modifications proposées aux *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires* mais avec une modification additionnelle concernant la tenue d'un vote secret à distance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.7 Encadrements financiers 2018-2019

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018.

6.8 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018.

6.9 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2018.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter d'abord les points 10 et suivants et de terminer avec le point 9.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

MADAME HELENE ROBERGE PRESENTE UN RAPPORT SUR LES ACTIVITES AUXQUELLES ELLE A PARTICIPE DERNIEREMENT.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation à la Marche Minta à Saint-Bruno-de-Montarville en compagnie des commissaires des circonscriptions numéros 8, 7 et 6
- Rencontre avec les représentants de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au sujet du plan d'urbanisme en compagnie de la commissaire du secteur, du directeur général et du directeur du Service des ressources matérielles

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Néant

ACTIVITÉS CSP

- Gala des élèves du 1^{er} cycle du programme régulier de l'école secondaire De Mortagne
- Gala des élèves du programme d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne
- Gala des élèves de 3^e et 4^e secondaire du programme Sport-Études de l'école secondaire De Mortagne
- Exposition des Projets intégrateurs entrepreneuriaux des élèves de 3^e secondaire de l'école secondaire François-Williams à Saint-Amable

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Participation à la Soirée de gala des boursiers de l'ADIGECS dans le cadre du congrès 2018 tenu en Montérégie
- Rencontre du comité de pilotage de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Présence au Premier Rendez-vous des partenaires en réussite éducative et persévérance scolaire de la Montérégie-Est
- Rencontre des présidences et directions générales organisée par la Fédération des commissions scolaires du Québec au sujet de l'action collective concernant les frais chargés aux parents
- Ordre du mérite et Colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec intitulé « L'école et sa communauté : un partenariat déterminant »

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Il souligne qu'un prix a été remis à madame Marie-Hélène Vinet, membre du conseil d'établissement de l'école Au-fil-de-l'Eau.

Monsieur Jean-François Lortie fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il fait état de sa présence au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec et des sujets qui y ont été abordés.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Carole Vigneault fait état de sa participation au congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Elle demande des précisions concernant la mise en œuvre du nouveau règlement sur les travaux bénévoles dans les écoles. Monsieur Joseph Atalla, directeur général, et monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, apportent des précisions à ce sujet.

Monsieur Jean-François Meilleur fait état de sa participation à une activité de lecture de contes à des élèves à l'école de l'Amitié.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Avis du protecteur de l'élève

Huis clos

C-110-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 30.

Retour à l'assemblée publique

C-111-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 15.

Considérant que le Protecteur de l'élève a rendu un avis, en date du 31 mai 2018 concernant une plainte ;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

C-112-06-18 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier numéro CSP-31-05-2018 daté du 31 mai 2018, lequel considère la plainte fondée;

De mandater le Service du secrétariat général et des communications pour préparer un encadrement sur les voyages étudiants, qui sera applicable à tous les établissements de la Commission scolaire des Patriotes, lequel portera notamment sur les modalités énoncées dans la conclusion de l'avis, à savoir les modalités de participation, les conditions d'admissibilité et les modalités d'exclusion, les engagements des élèves, des parents et des accompagnateurs et les mesures applicables aux élèves en difficulté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-113-06-18 À 21 h 25, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 26 juin 2018 à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc